Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260706-DEL20260706_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260706-07

L'an deux-mille-vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAÜN,

Absents avec procurations : Mme Amaëlle BOURDOULOUS a donné procuration à M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Fabienne GILLES,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 30 juin 2026 Date d'affichage : le 30 juin 2026

****

Délibération n°20260706-07 : Emprunt relais pour le Lotissement « Hent Parc Jean »

Référence nomenclature n°1.4

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions reçues concernant l'emprunt relais de 300 000 € sur 3 ans maxi que la commune a besoin pour financer les dépenses de viabilisation du lotissement Hent Parc Jean.

Le Crédit Agricole propose un emprunt court terme avec déblocage des fonds sur la période, paiement des intérêts uniquement sur les sommes débloquées et remboursement du capital à la fin, le taux appliqué est égal au taux interbancaire Offert en Euro 3 mois (TIBEUR 3 mois appelé aussi EURIBOR 3 mois) indice actuel pour 06/2026 : 2.23% auquel s'ajoute une marge de +0.80% et des frais de dossier 0.15% soit 450 €

Le Crédit Mutuel de Bretagne propose un prêt progressif avec déblocage des fonds sur la période indexée sur le taux EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de +1.31% et des frais de dossier de 450 €

Les deux propositions sont remboursables par anticipation sans frais ni pénalités.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

CHOISIT l'emprunt à court terme proposé par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor avec un taux EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0.80% et des frais de dossier de 450 €,

IMPUTE les dépenses au Budget Lotissement Hent Parc Jean 2026 et suivant,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU